



A Mesdames et Messieurs  
Les membres du Conseil communal  
1002 Lausanne

---

Lausanne, le 21 octobre 2013  
C. 35/15 – uc – AGC (DevCom)

**Question écrite N° 15 de M. Vincent Rossi, déposée le 10 septembre 2013 : Quelle place pour l'affichage des associations dans le m1 ?**

*Depuis le début 2013, le canal d'affichage gratuit à disposition des associations dans les rames du m1 a été supprimé (il s'agit des formats cartonnés A3 suspendus à proximité des portes). En effet, la gestion de l'affichage est passée des mains des tl à la société Trafic-SGA. Il reste encore la possibilité pour les associations de bénéficier d'un prix préférentiel d'une cinquantaine de francs au lieu des 500 que coûte une campagne d'une semaine pour les clients commerciaux.*

*Or, selon certains témoignages, cette possibilité a été refusée à une association de quartier, malgré le fait qu'il restait de la place d'affichage. La raison de ce refus semble être liée au fait qu'une autre association du même quartier avait déjà bénéficié, quelque temps auparavant, de ce qui est considéré comme un geste généreux par Trafic-SGA.*

**Question 1 : L'offre à tarif préférentiel accordée aux associations par Trafic-SA n'est, semble-t-il, pas un dû. Selon quelles modalités est-elle accordée ?**

Les demandes de gratuité pour les associations sont gérées directement par les tl et non par SGA Trafic. Les associations qui contactent SGA Trafic sont redirigées vers les tl.

Les tl peuvent faire bénéficier les associations locales d'emplacements offerts pour un affichage dans le m1, d'une valeur de 720.80 francs, sous réserve de disponibilité, à condition qu'elles prennent en charge les frais d'affichage et de pose.

Vu le nombre croissant de demandes, les tl doivent faire des choix dans l'attribution de leur soutien, en essayant d'être équitables et pour permettre une visibilité au plus grand nombre. Le soutien des tl est accordé aux associations si leurs activités sont accessibles en m1, si elles encouragent la mobilité en transports publics ou douce, si elles relèvent de l'intérêt du grand public et partagent les valeurs des tl. Au mois d'octobre 2013, les tl ont déjà accordé 15 campagnes de plus que pendant l'année 2012.

**Question 2 : La Municipalité partage-t-elle l'idée comme quoi les associations devraient pouvoir continuer à bénéficier d'une visibilité dans le m1 ?**

La Municipalité n'a pas à se prononcer sur la stratégie de mise à disposition des espaces publicitaires dans le m1 ou au sein des véhicules tl, stratégie qui est du ressort des tl. En revanche, elle rappelle que 31 emplacements en ville de Lausanne sont mis à disposition du public pour l'affichage à but idéal, destiné à la diffusion d'idées ou à l'annonce de manifestations à caractère local. Les personnes ou groupements (associations, sociétés, etc.) du canton ne poursuivant aucun but lucratif peuvent utiliser ces espaces d'affichage.

Municipalité de Lausanne

Secrétariat municipal  
place de la Palud 2  
case postale 6904  
CH - 1002 Lausanne  
tél. ++41 21 315 22 15  
fax ++41 21 315 20 03  
municipalite@lausanne.ch

**Question 3 : Si c'est le cas, la Municipalité peut-elle développer, ou rappeler dans quelle stratégie plus large d'aide à l'activité associative bénévole cela s'inscrit ?**

Indépendamment de l'affichage dans les transports publics, qui n'est pas de son ressort, la Municipalité a présenté dans le préavis N° 2013/15 sa stratégie de soutien au monde associatif et à l'engagement bénévole. Elle considère que son rôle consiste avant tout à créer un cadre propice à l'essor de la vie associative et à l'engagement bénévole.

**Question 4 : Quelle est la marge de manœuvre ou d'influence de la Ville sur cette politique d'affichage au sein des véhicules des tl (non seulement le m1) ?**

La politique d'affichage des tl qui consiste en la mise à disposition des espaces gratuitement, avec un souci d'équité et de visibilité pour les associations qui répondent aux critères définis (accessibilité en transports publics, encouragement à la mobilité douce et en transports publics, intérêt pour le grand public et partage des valeurs véhiculées par les tl), répond aux principes que la Municipalité défend.

La Ville de Lausanne est représentée au sein du conseil d'administration des tl. A ce titre, tout comme les autres membres du conseil d'administration, elle pourrait avoir une influence sur la politique d'affichage au sein des véhicules tl si celle-ci ne lui paraissait pas adéquate.

Au nom de la Municipalité

Le syndic:  
Daniel Brélaz

Le secrétaire :  
Christian Zutter